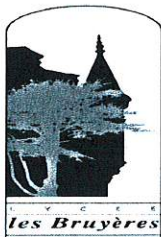


Modalités concernant les inscriptions et réinscriptions à la demi-pension



REINSCRIPTIONS : les élèves disposant déjà d'un badge pour déjeuner **au ticket n'ont pas besoin de remplir une fiche d'inscription à la restauration** s'ils restent à la prestation (élèves tickets) ; celle remplie lors de l'inscription initiale reste suffisante, sauf si des changements de situation sont à signaler. Ils doivent veiller à avoir approvisionné leur compte pour pouvoir déjeuner à la rentrée.

Il convient de rappeler que les consultations des comptes sont possibles en ligne et que **les règlements peuvent être opérés à distance** (cf Fiche pratique au verso, attention il y aura une fermeture durant les congés scolaires qui sera communiquée sur le site).

Les élèves se réinscrivant au forfait (facturation au trimestre) doivent impérativement remplir une nouvelle fiche d'intendance (fiche bleu), y joindre un règlement de 35.50 € d'avance repas, idem pour les internes mais avec un règlement de 100 € d'avance.

L'absence de fiche impliquera le passage en mode ticket. Pour une nouvelle inscription voir les modalités ci-dessous.

NOUVELLES INSCRIPTIONS : elles s'opèrent à l'aide **d'une fiche d'inscription à la demi-pension.**

Le choix entre forfait (facturation trimestrielle) ou bien à la prestation (ticket : impliquant un compte toujours approvisionné) s'effectue lors du dépôt de la fiche (accompagnée d'un relevé d'identité bancaire pour permettre le remboursement) et du règlement :

- Toute nouvelle inscription est prise sous la condition du versement de l'équivalent de 10 repas ticket : 35.50 € et d'une caution de 6 € pour le prêt du badge remis en échange le jour de l'inscription.

- Pour les internes, la même fiche est à compléter mais avec un règlement de 100 € d'avance et de 6 € pour le prêt du badge remis en échange le jour de l'inscription.

Il est fortement conseillé l'inscription en qualité d'élève au ticket, l'expérience montre que le forfait est intéressant pour les élèves qui déjeunent régulièrement tous les jours à la restauration. **Il sera possible de changer de régime uniquement durant les 15 premiers jours de fonctionnement selon la connaissance des emplois du temps.**

TRES IMPORTANT : UTILISATION DU BADGE

L'utilisation du badge se fait sous l'entière responsabilité des élèves.

En cas d'oubli de badge, possibilité d'obtenir un ticket de remplacement : la gestion se fait de manière autonome. Il est demandé aux élèves de créer impérativement dès la rentrée un code personnel à partir de la borne : extrêmement important car il faut avoir son badge à disposition pour créer le 1^{er} code.

Attention, le badge est personnel : il faut être extrêmement vigilant, ne pas communiquer son code, le changer si des camarades l'identifient, attention également à **ne pas prêter son badge** car celui-ci permet aussi de voir et de modifier le code.... Ce code permet d'obtenir un ticket de remplacement du badge pour passer au self, ce ticket ne signifie pas que le compte est approvisionné, il remplace juste le badge.

Si ce ticket n'est pas utilisé, il sera nécessaire de passer à l'intendance pour l'annuler car il bloque l'obtention d'un nouveau ticket de remplacement et l'utilisation du badge. L'oubli du badge ne peut être que ponctuel (seulement 2 par semaine).

Si un élève a perdu sa carte, il doit immédiatement prévenir le service d'intendance et racheter un badge (6€), pour éviter l'utilisation frauduleuse du badge perdu.

La gestionnaire

Lycée Polyvalent
Les Bruyères

Téléphone :
02 32 81 69 70

Fax :
02 35 73 51 78

Mél :
int.0760109f@ac-rouen.fr

67, avenue des Canadiens
B.P.130
76308 Sotteville-lès-Rouen